

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 349

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

844 116 855 RCS Romans.

SAPIENS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 6195000.00 EUR.

Adresse : 95, Allée Du Nyonsais, 26300 Bourg-de-Péage.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE MISYL (société absorbée) PAR SAPIENS (société absorbante) 1/ Evaluation de l'actif et du passif de MISYL dont la transmission à SAPIENS est prévue : - Montant de l'actif : 1.303.524,77 € - Montant du passif : 1.548.594,40 € 2/ Augmentation du capital de SAPIENS, société absorbante : La totalité des droits sociaux composant le capital de MISYL, société absorbée, étant détenue par SAPIENS, société absorbante, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. Les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3/ Montant prévu du mali de fusion : -245.069,63 € 4/ dépôt du projet de fusion, traité de fusion Le projet de traité de fusion établi le 30/04/2024 a été déposé le 14 mai 2024 au nom des deux sociétés au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS. 5/ effet de la fusion Effet rétroactif fiscal et comptable au 01/11/2023. La société MISYL sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers à défaut de date différente fixée au plus tard le 30/06/2024 à minuit, par décision du Président de SAPIENS, société absorbante. Pour avis..